

Politique en matière de garanties financières

Préambule

Conformément à la réglementation applicable et plus précisément les « Orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM (les guidelines ESMA/2012/832) publiées par l'ESMA¹ , HSBC Global Asset Management (France) a établi et mis en œuvre une politique en matière de garanties financières relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Type de garanties financières autorisées

Dans le cadre des pensions livrées:

Les actifs reçus par l'OPC lors d'opérations de pensions respectent les critères établis dans la politique interne de collatéral et constituent des garanties financières.

Dans le cadre des instruments financiers dérivés de gré à gré :

Les garanties financières sont reçues en espèces.

Le niveau de garanties financières requis

Dans le cadre des pensions livrées:

Conformément aux pratiques de marché et aux contrats de place encadrant les opérations de pensions livrées, les garanties financières s'élèvent à 100% minimum du montant nominal à l'initiation de l'opération. Les garanties financières reçues en transfert de propriété ne sont pas vendues, réinvesties ou mises en gage. Elles sont détenues par le dépositaire de l'OPC.

Afin de limiter le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers, des appels de marge réguliers sont échangés entre la contrepartie et l'OPC selon l'évolution de la valorisation des actifs pris en garantie.

Dans le cadre des instruments financiers dérivés de gré à gré :

Afin de limiter le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers, des appels de marge réguliers sont échangés entre la contrepartie et l'OPC selon l'évolution de la valorisation des produits dérivés de gré à gré.

En règle générale, le montant minimum de transfert applicable est déterminé en fonction de l'actif total de l'OPC et de la classification de la stratégie tel que défini dans la politique interne de collatéral.

Toutefois le montant minimum de transfert peut être ajusté à certains OPC.

¹ European Securities and Markets Authority

La politique en matière de décote

HSBC Global Asset Management (France) dispose d'une politique de décote des garanties applicable à chaque OPC adaptée à chaque catégorie d'actifs. Cette politique de décote tient par exemple compte :

- 1/ du type d'émetteur de l'actif reçu en garantie,
- 2/ de la maturité de l'actif reçu,
- 3/ de la qualité de crédit de l'actif reçu en garantie.

Cette décote vise à couvrir le risque de baisse de la valeur de la garantie entre la date de l'appel de garantie et la date de liquidation ou de mise en exécution.

La politique de réinvestissement pour les garanties financières reçues en espèces

Les garanties financières reçues en espèces sont uniquement:

- placées en dépôts auprès d'entités sélectionnées;
- investies dans des obligations d'Etats de haute qualité;
- investies dans des OPC monétaires à court terme.

Mise à jour et surveillance de la politique

HSBC Global Asset Management (France) procède au moins à un examen annuel de ses différentes politiques. Cet examen est également réalisé chaque fois qu'intervient un changement significatif ou un changement qui a une incidence pour ses clients ou l'OPC qu'elle gère. Cette politique est donc susceptible d'être modifiée sans préavis à tout moment. La version actualisée est disponible sur le site internet de HSBC Global Asset Management (France) à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr